



COMMUNE DE LAMBESC

-----  
E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
30 MARS 2016

Transmission en Préfecture	01 AVR. 2016
Date Réception	

Le trente mars deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND , et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 24-03-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT, Florence BLANCHI

**REPRESENTES** : Jacques GAÏOLI à Bernard MAYER, Emma LE MAOÛT à Sylvie BOUDOU, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Fabrice MATTEI à François BERGA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-039	<b>Finances</b>  ODP- Adoption de l'avenant n°2 avec la société INFRACOS
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une convention a été signée entre la commune et la société SFR dans le cadre de l'implantation d'un relais radioélectrique le 5 septembre 1996. Cette convention a été modifiée par un premier avenant le 1<sup>er</sup> mars 2001 puis par un deuxième le 5 janvier 2016, dont la signature a été autorisée par délibération 2015-141 du 16 décembre 2015.

La société SFR a transféré le 1<sup>er</sup> mars 2015 à sa filiale INFRACOS la gestion de l'ensemble de ses sites.

Envoyé en préfecture le 01/04/2016  
Reçu en préfecture le 02/04/2016

Affiché le  
ID : 013-211300504-20160330-DB2016\_39-DE

Il convient donc de rapporter la délibération 2015-141 du 16 décembre 2015 et de signer un nouvel avenant entre la commune et la société INFRACOS.

Cet avenant reprend l'ensemble des termes : il est signé pour une durée de 12 ans (douze ans) reconductible par périodes de 5 ans (cinq ans) moyennant un loyer annuel de 7 600 € (sept mille six cents euros) réévalué de 2 % (deux pour cent) chaque année.

Après en avoir délibéré

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Rapporte la délibération 2015-141 du 16 décembre 2015

Autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant

**La présente délibération est adoptée par 28 voix POUR et 1 abstention ( Jacques BUCKI ),**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait conforme



Le Maire de Lambesc,

**Bernard RAMOND**